

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 1^{er} mars 2016**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 1^{er} mars 2016, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2016-03-051

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2016-03-052

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

2016-03-053

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	47803	exploitation des eaux usées	1,974.41\$
- Aquatech	47886	réparation flottes	381.17\$
- Lavery	1281177	dossier Civbec, sablière, avis juridique	4,376.78\$
- Florent Guay Électrique	7934	entretien luminaire 2016	907.08\$
- Ferme St-Valentin	281	fauchages branches fossés 2015	2,874.38\$
- Copicom	55Q1099021	copies couleur et N&B	328.73\$
- Synergie Illuminations	2015-617	illumination sapin avant	3,469.95\$

TOTAL : 14,312.50 \$

2016-03-054

Acceptation des comptes à payer en mars 2016 (document 1-A) –
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 1er mars 2016 au montant de 67,985.57\$ le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l’unanimité du Conseil d’approuver les comptes et factures du mois de février 2016 au montant de 67,985.57\$ à être payés en mars 2016, le tout tel qu’il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu’en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2016-03-055

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 97.96\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Commission des Transports	enregistrement véhicule lourd	62.75\$
- IGA	vernissage 10 février	35.21\$

2016-03-056

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-03-057-1

Demande d’autorisation à la CPTAQ re usage non agricole : sablière –

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises G.P. (2011) inc s’adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l’autorisation d’une utilisation non agricole des lots 8, 9, 10 et 425 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour y poursuivre l’exploitation de la sablière visée par la décision 307345;

CONSIDÉRANT QUE L’Honorable Nicole–M. Gibeau, J.S.C. dans un jugement rendu le 21 octobre 2015 relativement au litige entre Les Entreprises G.P. (2011) inc , demanderesse et la Municipalité de Saint-Valentin, défenderesse déclare notamment :

« que la demanderesse a le droit d’exploiter une sablière-gravière sur les lots 8, 9, 10 et 425 de la Paroisse de Saint-Valentin.

circonscription foncière de Saint- Jean acquis par acte notarié le 22 juin 2011 devant Me Christine Bleau, notaire, sous le numéro 2711 de ses minutes et publié sous le numéro 18 250 176 »

et

« Ordonne à la Municipalité de St-Valentin, par l'entremise de son directeur général ou de tout autre fonctionnaire autorisé, d'attester auprès de la Commission de protection du territoire agricole que l'exploitation d'une sablière-gravière par la demanderesse sur les lots ci-devant mentionnés est conforme aux Règlements de zonage 386A et 387 ».

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'Unanimité du Conseil d'informer la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec que l'utilisation des lots 8, 9, 10 et 425 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin à des fins d'exploitation d'une carrière-sablière est conforme aux règlements 386A et 387 de la Municipalité.

2016-03-057-2

Demande d'autorisation à la CPTAQ re usage non agricole : sablière –

CONSIDERANT QUE Les Entreprises G.P. (2011) inc s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'une utilisation non agricole des lots 8, 9, 10 et 425 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour y poursuivre l'exploitation de la sablière visée par la décision 307345;

CONSIDERANT QUE les dispositions de l'article 58.1 de la Loi sur la protection territoire agricole prévoient que la Municipalité doit faire à la Commission de Protection du Territoire Agricole une recommandation relativement à la demande d'autorisation;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a pris connaissance des dispositions de l'article 62 de la Loi sur la protection territoire agricole;

CONSIDERANT QUE la Municipalité reconnaît que les activités agricoles sont difficilement applicables sur l'emplacement visé par la demande;

CONSDIERANT QU' il n'existe pas d'espace approprié hors de la zone agricole pour ce type d'utilisation.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'Unanimité du Conseil de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accorder l'autorisation pour l'utilisation des lots 8, 9, 10 et 425 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin à des fins d'exploitation d'une carrière-sablière.

2016-03-058

Avis de motion –

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement imposant un droit sur le matériel extrait de toute carrière ou sablière.

2016-03-059-1

Dossier d'une propriété du chemin de la 4^e Ligne –

CONSIDERANT QUE suite à un jugement rendu le 26 juillet 2006 la Municipalité a procédé, en 2012, au nettoyage de la propriété identifiée sous le matricule 1698-39-7570;

CONSIDERANT QUE le propriétaire de l'emplacement a continué à accumuler sur ledit emplacement des ferrailles, des équipements ou de la machinerie rouillés ou en voie de décomposition et ce en contravention des dispositions des articles 4 et 13 du règlement 293 relatif aux nuisances;

CONSIDERANT QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a signifié au propriétaire les anomalies à corriger pour rendre la propriété conforme aux dispositions de la réglementation applicables à la sécurité incendie.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la direction générale à retenir les services de la firme Lavery pour la rédaction et la signification d'une mise en demeure au propriétaire de l'emplacement identifié sous le matricule 1698-39-7570 une mise en demeure l'intimant de rendre la propriété conforme à la réglementation à défaut de quoi la Municipalité prendra toutes les mesures à sa dispositions pour faire respecter la réglementation.

2016-03-059-2

Dossier d'une propriété du chemin de la 4^e Ligne –

CONSIDERANT QUE les propriétaires de la propriété identifiée sous le matricule 1798-96-9827 a obtenu le 25 juin 2014 un permis pour la rénovation savoir :

- Réparation de la toiture
- Réparation du « deck »
- Rénovations intérieures
- Réparation du solage
- Démolition d'une partie de la grange et consolidation

CONSIDERANT QUE le 27 mai 2015, un avis était transmis aux propriétaires les informant que le fait de détenir un permis ne doit pas avoir pour effet de permettre que la situation constitue une nuisance au sens de la réglementation en vigueur.

CONSIDERANT QUE cet avis énumérait les articles pertinents de la réglementation de nuisance,

CONSIDERANT QUE le 2 juin 2015 les propriétaires ont rencontré les membres du Conseil ont expliqué aux membres du conseil qu'ils effectuaient des travaux de rénovation et qu'il leur faudra plus de temps que prévu au permis délivré en juin 2014;

CONSIDERANT QUE lors de ladite rencontre les propriétaires ont mentionné qu'ils n'avaient pas l'intention que le terrain devienne « une cour à scrap » et que les matériaux constituant une nuisance seraient enlevés au fur et à mesure de l'avancement des travaux;

CONSIDERANT QUE depuis cette date la situation ne s'est pas améliorée;

CONSIDERANT QUE les propriétaires ont installé, sans permis un abri d'auto sur l'emplacement;

CONSIDERANT QUE cet abri d'auto est non conforme aux normes de la réglementation en vigueur.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la direction générale à retenir les services de la firme Lavery pour la rédaction et la signification d'une mise en demeure aux propriétaires de l'emplacement identifié sous le matricule 1798-96-9827 une mise en demeure les intimant de rendre la propriété conforme à la réglementation à défaut de quoi la Municipalité prendra toutes les mesures à sa dispositions pour faire respecter la réglementation.

2016-03-060

Demande au MTQ : re bande cyclable chemin de la 4^e Ligne

CONSIDERANT QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la Municipalité de Saint-Valentin le samedi 18 juin prochain;

CONSIDERANT QUE les participants circuleront sur le chemin de la 4^e Ligne qui est sous la juridiction du MTQ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est soucieuse de la sécurité des cyclistes qui utiliseront le chemin de la 4^e Ligne le 18 juin;

CONSIDERANT QUE les cyclistes utilisent aussi, en d'autres temps, le chemin de la 4^e Ligne;

CONSIDERANT QUE le chemin de la 4^e Ligne sert de voie de transit pour les véhicules lourds;

CONSIDERANT QUE la configuration du chemin de la 4^e Ligne rend difficile la cohabitation entre les autos et véhicules lourds et les cyclistes;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est d'avis que le pavage des accotements du chemin de la 4^e Ligne contribuerait à l'amélioration de la sécurité des cyclistes qui circulent sur le chemin de la 4^e Ligne;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil

- de demander au MTQ de profiter du passage de la Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sur le chemin de la 4^e Ligne pour en paver les accotements;
- de transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Stéphane Billette, député du comté de Huntingdon.

2016-03-061

Souper des bénévoles : suivi –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de tenir le souper des bénévoles à l'Érablière de Saint-Valentin le 18 mars à compter de 18:00 heures.

2016-03-062

Employé municipal des travaux d'été : dates –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que la période de travail de l'employé municipal des travaux d'été s'échelonne du 1^{er} mai au 22 octobre 2016.

2016-03-063

Boucle Grand défi Pierre Lavoie : budget pour activités et visibilité –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser un budget de 10,000\$ pour les assurer la réalisation d'activités et la visibilité de Saint-Valentin Capitale de l'Amour à l'occasion du passage de la Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire municipal;
- d'autoriser la direction générale à effectuer les dépenses pertinentes pour donner suite à la présente résolution

2016-03-064

Activités de la bibliothèque du 13 février 2016 : acceptation des factures –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des factures suivantes pour les activités organisées par la bibliothèque dans le cadre de la journée jeunesse du Festival de la Saint-Valentin le 13 février 2016 :

- Gérard Garland de Dinoversaire, animaux et atelier scientifique : 1,000.00\$
- Marie-Pier Surprenant pour maquillage : 200.00\$
- La Carambole, atelier cupcakes : 488.64\$
- Josée Grégoire, remboursement achat pour bricolage : 97.99\$

2016-03-065

Parc Régional Saint-Bernard : remboursement passes de saison –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le remboursement de 50% du coût des passes de saison pour les citoyens de Saint-Valentin sur présentation d'une pièce justificative du paiement de la passe de saison.

2016-03-066

Fern St-Hilaire : responsable des installations des peintures lors des vernissages –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Madame Fern Saint-Hilaire pour l'installation des peintures lors des vernissages et ce au coût de 75.00\$ par vernissage.

2016-03-067

MRC le Haut-Richelieu : projet de règlement 520 : avis de consultation publique –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de la MRC le Haut-Richelieu relativement à la consultation publique à l'égard du projet de règlement 520.

2016-03-068

Demande de Monsieur Michel Boucher –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter l'étude de la demande de Monsieur Michel Boucher relativement à l'ajout de panneaux de signalisation relatif au partage de la route entre les véhicules et les cyclistes à une séance ultérieure du Conseil.

- 2016-03-069 Association Québécoise d'urbanisme formation à Shawinigan le 30 avril –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas participer à la formation offerte par l'Association Québécoise d'Urbanisme à Shawinigan le 30 avril sous le thème du développement industriel.
- 2016-03-070 FQM : réservation de chambres pour le congrès 2016 –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la réservation de 4 chambres pour le congrès de la FQM à Québec du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016.
- 2016-03-071 Clubs 4-H : demande de plants 2016 –
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'opportunité de souligner le mois de l'arbre et des forêts et d'inciter ses citoyens à poser des gestes concrets pour la conservation et l'amélioration de l'environnement;
- CONSIDÉRANT QUE le Club 4H offre à nouveau à la municipalité l'opportunité d'obtenir des plants d'arbres mis à la disposition des municipalités par le ministère des Ressources Naturelles.
- EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :
- d'autoriser l'envoi d'un communiqué aux citoyens les informant de l'importance du respect de l'arbre et du reboisement, leur offrant la possibilité d'obtenir des arbres à planter sur leur propriété et leur demandant le nombre de plants qu'ils souhaitent planter sur leur propriété;
 - de demander au Club 4H le nombre de plants requis par les citoyens;
 - d'autoriser les dépenses requises pour aller cueillir les arbres au point de distribution désigné par le ministère des Ressources Naturelles.
- 2016-03-072 Salon de la mariée : location d'espace –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la réservation d'un espace au salon de la mariée de Napierville les 5 et 6 mars au coût de 229.95\$ taxes incluses.
- 2016-03-073 Société Canadienne du Cancer : mois de la jonquille –
CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
- CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2016-03-074

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de la Municipalité de Saint-Alexandre relativement à la demande d'appui de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville relativement au transport adapté.

2016-03-075

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:15 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier